

# **Organisation de gestion des situations d'urgence** **Demande d'aide financière aux sinistrés**

## **Directives :**

1. Veuillez remplir toutes les parties de la présente demande. Écrivez lisiblement et en lettres moulées.
2. Veuillez renvoyer les demandes remplies à l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba  
 Les renseignements personnels que vous fournissez dans la demande d'aide financière aux sinistrés sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Ils sont obtenus dans le cadre de la demande que vous présentez et ne seront pas utilisés à d'autres fins sans votre consentement.

**Type de demande:** ☐ Résidence ☐ Exploitation agricole ☐ Entreprise ☐ Organisme sans but lucratif

|                                                                                                     |          |  |  |                           |             |                |                                                                 |           |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--|--|---------------------------|-------------|----------------|-----------------------------------------------------------------|-----------|--|
| Prénom ou nom de l'entreprise ou de l'organisme tel qu'indiqué sur le <b>relevé d'impôt foncier</b> |          |  |  | Initiale du second prénom |             | Nom de famille |                                                                 |           |  |
| Adresse postale                                                                                     |          |  |  |                           |             |                | Ville ou village                                                |           |  |
| Province                                                                                            |          |  |  |                           | Code postal |                | Nom de la personne-ressource (s'il diffère du nom susmentionné) |           |  |
| Numéros de téléphone                                                                                | Primaire |  |  |                           | Secondaire  |                |                                                                 | Tertiaire |  |
|                                                                                                     |          |  |  |                           |             |                |                                                                 |           |  |
| Courriel                                                                                            | Primaire |  |  |                           | Secondaire  |                |                                                                 |           |  |
|                                                                                                     |          |  |  |                           |             |                |                                                                 |           |  |
| Mode de correspondance préféré: <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Poste    |          |  |  |                           |             |                |                                                                 |           |  |

## **Renseignements sur les biens endommagés:**

|                                                                           |      |      |        |    |                                                                                      |      |        |                                                                                |  |                                                     |  |  |  |  |
|---------------------------------------------------------------------------|------|------|--------|----|--------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|--------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------|--|--|--|--|
| Adresse des biens endommagés (si elle diffère de l'adresse susmentionnée) |      |      |        |    | Autorité locale des biens endommagés (municipalité, ville, village, première nation) |      |        |                                                                                |  | Numéro(s) de rôle d'imposition des biens endommagés |  |  |  |  |
| Date du sinistre Du                                                       | (dd) | (mm) | (aaaa) | Au | (dd)                                                                                 | (mm) | (aaaa) | Type d'événement (inondation, pluie abondante, tempête de vent, tornade, etc.) |  |                                                     |  |  |  |  |

## **Avez-vous communiqué avec votre assureur?**

☐ Oui ☐ Non

## **Décrivez brièvement les dispositions prévues par votre assurance en ce qui concerne les dommages:**

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |

**Veillez cocher le type de demande et indiquer les types de pertes et de dommages subis.**

|                    |                                                                                                                                                                 |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Résidentiel</b> | <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire                                                                                        |
|                    | Dommages à ma résidence principale: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non                                                                   |
|                    | La maison est-elle habitable ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non                                                                        |
| <b>Évacuation</b>  | Nombre d'occupants évacués : _____                                                                                                                              |
|                    | Dates d'évacuation: Date de début: _____ Date de fin: _____                                                                                                     |
| <b>Commercial</b>  | <input type="checkbox"/> Le <b>chiffre d'affaires annuel brut</b> de mon exploitation agricole ou de mon entreprise est compris entre 10 000 \$ et 2 000 000 \$ |
|                    | <input type="checkbox"/> J'assure la gestion quotidienne de mon entreprise                                                                                      |
|                    | <input type="checkbox"/> Les dommages ne concernent que les pertes de récolte                                                                                   |

**Veillez décrire brièvement les dommages ou les pertes. S'il y a eu des inondations, expliquez comment l'eau est entrée dans votre résidence :**

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

**Quelle est la source des inondations ?**

☐ Inondations Terrestres    ☐ Infiltrer    ☐ Refoulement ou évacuation d'eau / égout / puisard

**Étiez-vous à la propriété lorsque les dommages se sont produits ? Quelle était la profondeur de l'eau ?**

☐ Oui    ☐ Non      Sous-sol: \_\_\_\_ pieds \_\_\_\_ pouces      Etage principal: \_\_\_\_ pieds \_\_\_\_ pouces

L'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba souhaite vous transmettre par courriel ou par la poste des renseignements concernant l'aide financière aux sinistrés, en plus des communications nécessaires au traitement de votre demande. Ces renseignements peuvent porter sur les modifications apportées au programme, les mesures de rétablissement mises en place après un sinistre ainsi que les moyens de réduire les répercussions d'un tel événement à long terme. Vous pouvez en tout temps écrire à [dfa@gov.mb.ca](mailto:dfa@gov.mb.ca) pour poser vos questions ou demander de ne plus recevoir ces communications.

Je consens à ce que l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba utilise mon adresse de courriel ou mon adresse postale pour m'envoyer des renseignements sur le programme d'aide financière aux sinistrés, en plus des communications nécessaires au traitement de la présente demande.

☐ Oui    ☐ Non

**Informations importantes pour les demandeurs:**

1.L'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba (l'« Organisation ») offre une aide financière aux sinistrés (l'« aide financière ») lorsque le gouvernement du Manitoba met en place un programme d'aide financière aux sinistrés (le « programme ») à la suite de catastrophes naturelles ayant causé des dommages importants, généralement non assurables, qui imposent un lourd fardeau financier aux personnes touchées. Une fois qu'un tel programme est en place, l'Organisation accepte les demandes jusqu'à une date limite annoncée dans un avis public.

2. Pour être admissible à l'aide financière aux sinistrés, le demandeur doit avoir engagé et payé certaines dépenses liées à l'achat de biens ou à la prestation de services rendus nécessaires par une catastrophe naturelle, à condition que ces dépenses ne soient pas couvertes par une assurance (ci-après appelées « dépenses admissibles »). Les programmes d'aide financière aux sinistrés ne remboursent pas la totalité des dépenses admissibles. Les lignes directrices des programmes dictent le montant maximal pouvant être versé pour des dépenses admissibles. Une franchise s'applique également au montant total, soit 2 500 \$ ou 20 % selon la somme la plus élevée, à quelques exceptions près. Si la demande est jugée non admissible, l'Organisation en avisera le demandeur par écrit.

3. L'aide financière aux sinistrés ne remplace pas une assurance privée. Elle n'est pas offerte si une couverture d'assurance pour les dommages déclarés était facilement accessible auprès d'un courtier ou d'un agent. Avant d'accorder une aide, l'Organisation demandera la présentation d'une déclaration écrite de l'assureur confirmant les types de couverture d'assurance dont disposait le demandeur avant la catastrophe naturelle.

4. Les copropriétaires ou colocataires doivent présenter une seule demande.

5. Une fois la demande présentée, l'Organisation procède à un examen préliminaire pour déterminer si le demandeur peut être admissible à l'aide financière aux sinistrés. Si tel est le cas, une inspection sur place du terrain, du bâtiment ou des autres biens visés par la demande sera effectuée. En présentant sa demande, le demandeur consent à ce qu'une personne désignée par l'Organisation pénètre sur sa propriété, à une date et une heure convenues, pour procéder à l'inspection. À l'issue de l'inspection, l'Organisation déterminera si la demande satisfait aux conditions d'admissibilité, conformément aux lignes directrices et aux politiques du programme. Celui-ci peut prévoir une aide pour le remplacement d'articles endommagés ou perdus, sur présentation d'une preuve de sinistre (selon les taux établis) ou d'une preuve de paiement.

6. Le demandeur est tenu de présenter à l'Organisation, sur demande, des copies des reçus, des factures et de tout autre document concernant :

- les dépenses admissibles (accompagnées d'une preuve du paiement) pour lesquelles une aide est demandée;
- les détails de toute indemnité d'assurance ou de toute forme d'indemnisation reçues d'une source tierce (gouvernement, organisme de bienfaisance, etc.) ou en vertu d'une décision de justice relativement au sinistre visé par la demande (ci-après appelées collectivement « indemnisations »).

Le demandeur doit avoir acquitté toutes les dépenses admissibles et transmis toutes les pièces justificatives exigées à l'Organisation avant la date limite précisée dans l'avis public publié par le programme.

7. À partir des informations issues de l'inspection, des reçus, des factures et des autres documents fournis à l'appui de la demande, l'Organisation déterminera, conformément aux lignes directrices et aux politiques du programme, le montant d'aide financière auquel le demandeur a droit, le cas échéant. L'Organisation peut réduire le montant de l'aide financière ou refuser d'accorder cette aide si elle est d'avis que : les dommages visés par la demande existaient avant la catastrophe naturelle; le demandeur n'a pas pris de mesures raisonnables avant, pendant ou après la catastrophe pour prévenir ou limiter les dommages; le demandeur a négligé les dommages ou s'en est désintéressé après l'événement.

8. Le demandeur doit immédiatement informer l'Organisation de toute indemnisation supplémentaire reçue après la présentation de sa demande. Le montant de l'aide financière accordée pourra être ajusté en conséquence.

9. L'Organisation peut payer le montant d'aide financière accordé en plusieurs versements.

10. Lorsque des copropriétaires ou des colocataires ont droit à l'aide financière aux sinistrés, l'Organisation émet tous les chèques au nom des deux parties, sauf si un accord écrit en dispose autrement.

11. Si, après avoir versé l'aide financière à un demandeur, le Manitoba détermine que ce dernier a sciemment :

- présenté un reçu, une facture ou un autre document pour des dépenses non admissibles pour lesquelles il a reçu un montant dans le cadre du programme;

- omis de déclarer une indemnisation reçue d'une partie tierce

le demandeur sera tenu de rembourser l'intégralité de l'aide reçue dans les 30 jours suivant la demande de remboursement du Manitoba. Ce montant constituera une dette envers le gouvernement du Manitoba et, en cas de non-paiement à l'intérieur de ce délai, des intérêts s'appliqueront jusqu'au remboursement complet, au taux d'intérêt établi à la discrétion du gouvernement dans son manuel d'administration financière.

12. Le Manitoba peut modifier les lignes directrices et les politiques du programme d'aide financière aux sinistrés à sa discrétion et sans préavis. Toute aide versée en raison des dommages déclarés dans la demande est accordée à titre discrétionnaire et gratuit.

13. Avis de collecte : Les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels contenus dans la présente demande, ainsi que les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels qui seront ultérieurement recueillis auprès de vous dans le cadre de votre demande d'aide financière aux sinistrés, sont recueillis en vertu des alinéas 36(1)a) et 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, c. F175 de la C.P.L.M., du paragraphe 13(1) de la Loi sur les renseignements médicaux personnels, c. P33.5 de la C.P.L.M., et du paragraphe 9(1) du Règlement sur l'aide financière aux sinistrés, R.M. 42/2025. L'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba, qui fait partie du ministère du Transport et de l'Infrastructure du Manitoba, recueille vos renseignements personnels et vos renseignements médicaux personnels aux fins suivantes :

- (a) Administration et évaluation du Programme d'aide financière aux sinistrés;
- (b) Détermination et vérification de l'admissibilité du demandeur à l'Aide financière aux sinistrés;
- (c) Production de rapports conformément aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) du gouvernement du Canada;
- (d) Analyse des risques liés aux catastrophes et au climat, ainsi que conception et planification de programmes dans l'ensemble des ministères du gouvernement du Manitoba.

En soumettant la présente demande, vous consentez à ce que l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba recueille vos renseignements personnels et les communique aux fins mentionnées ci-dessus, conformément aux alinéas 44(1)b) et 44(1)i) de la Loi. Votre consentement est volontaire et peut être retiré à tout moment. Toutefois, en cas de retrait du consentement, aucune aide financière aux sinistrés ne pourra être versée. Vos renseignements personnels resteront strictement confidentiels et ne seront communiqués qu'aux fins prévues par la Loi.

Si vous avez des questions concernant la collecte par l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba de vos renseignements personnels et de vos renseignements médicaux personnels, veuillez communiquer avec l'Organisation en appelant au 204 945-3050 ou au numéro sans frais 1 888 267-8298, ou encore en écrivant à l'adresse courriel [dfa@gov.mb.ca](mailto:dfa@gov.mb.ca).

14. Consentement : Dans le cadre du Programme d'aide financière aux sinistrés, il est nécessaire que l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba partage vos renseignements personnels et vos renseignements médicaux personnels avec des tiers, y compris le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

En soumettant cette demande, vous consentez à ce que l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba divulgue vos renseignements personnels et vos renseignements médicaux personnels lorsque cela est nécessaire aux fins indiquées dans l'avis de collecte ci-dessus, ainsi qu'à des fins de vérification.

Votre consentement est volontaire et peut être retiré à tout moment. Toutefois, le retrait ne peut pas être effectué rétroactivement, et celui-ci entraînera le rejet de votre demande d'aide financière aux sinistrés. Vos renseignements personnels et vos renseignements médicaux personnels resteront strictement confidentiels et ne seront communiqués qu'aux fins prévues par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et la Loi sur les renseignements médicaux personnels.

### **Déclaration**

Je reconnais/Nous reconnaissons et accepte/acceptons ce qui suit :

- À ma/notre connaissance, les renseignements et documents fournis dans la présente demande, ou ceux que je fournirai/nous fournirons à l'avenir à l'appui de cette demande, sont véridiques et exacts à tous égards;
- Je comprends/Nous comprenons que le fait de faire sciemment une fausse déclaration ou assertion dans un document de cette nature ou de fournir des renseignements ou des documents faux ou trompeurs dans le but d'obtenir un financement d'un programme gouvernemental constitue une infraction en vertu du Code criminel du Canada;
- J'ai/nous avons lu et compris la section « Informations importantes pour les demandeurs »;
- Le Manitoba peut modifier les lignes directrices et les politiques du programme d'aide financière aux sinistrés à sa discrétion et sans préavis, et toute aide financière versée aux sinistrés par l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba est accordée à titre discrétionnaire et gratuit.

☐ Je/Nous reconnaissons et acceptons les déclarations ci-dessus.

Date \_\_\_\_\_ (DD) \_\_\_\_\_ (Mois), 20 \_\_\_\_\_ (AA)

X \_\_\_\_\_  
(Signature du demandeur/représentant) (Nom du Signature du demandeur/représentant-écrire en lettres moulées) ☐

X \_\_\_\_\_  
(Signature du demandeur/représentant) (Nom du Signature du demandeur/représentant-écrire en lettres moulées) ☐

**Pour candidat(s) corporatifs**

\_\_\_\_\_  
(Nom de la société - écrire en lettres moulées)

X \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_ Position: \_\_\_\_\_  
(Signature du dirigeant ou de l'administrateur )  
Je suis autorisé à engager la Société.

Pour plus de renseignements, consultez le site :

[www.manitoba.ca/emo/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/emo/index.fr.html) ou composez le 1 888 267-8298

**Organisation de gestion des situations d'urgence**

**405, Broadway, bureau 1525**

**Winnipeg MB R3C 3L6**

**Téléphone : 204-945-3050 ou, sans frais 1-888-267-8298**

**Télec : 204-948-2278**

**Courriel : dfa@gov.mb.ca**

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : \_\_\_\_\_

Demande n° : \_\_\_\_\_

Version : Juillet 2025

Page 5 sur 5